

# Téléphonie : les appels vers l'Europe moins chers

De nouveaux plafonds pour les appels et SMS dans l'Union européenne entrent en vigueur le mercredi 15 mai. De quoi faire baisser les prix des communications entre pays du Vieux Continent.

Le coût des appels ou SMS, émis et à destination des pays de l'Europe, plafonné

Le surcoût qu'il fallait payer pour utiliser son smartphone à l'étranger a été supprimé. Et à partir de mercredi 15 mai, une nouvelle étape est passée par la Commission européenne. Elle a en effet décidé de créer un marché unique pour la téléphonie mobile en plafonnant le coût des appels ou SMS, émis et à destination des pays de l'Europe. Un appel coûte désormais au maximum 19 centimes la minute (+ le prix de la TVA) et un SMS 6 centimes (+TVA).

Les Français sont les premiers concernés par cette bonne nouvelle. En effet, les opérateurs étaient jusqu'à présent libres de fixer leurs tarifs vers l'Europe, et de grands écarts de prix étaient constatés d'un pays à l'autre. Par exemple, appeler en Espagne depuis la France revenait plus cher que d'appeler la France depuis l'Espagne. De plus, le prix d'un appel vers l'Europe coûtait le triple d'un appel national. Voilà les Français à pied d'égalité avec leurs voisins !

Mais les TVA elles ne sont pas prises en compte

En revanche, les prix ne comprennent pas la TVA qui diffère d'un pays européen à l'autre. En France, elle est de 20% et s'ajoute au prix de l'appel plafonné. Chaque client a deux mois pour choisir d'appliquer la nouvelle tarification ou garder son ancien forfait, s'il est plus économique et inclut déjà les appels à l'étranger. À défaut, les tarifs réglementés seront appliqués automatiquement.

Cette homogénéisation des prix s'effectue suite à la réforme des règles en matière de télécommunications et permet à l'Europe d'être plus compétitive sur le marché de la téléphonie mobile. À chaque client de trouver la formule la plus économique pour lui ! Enfin, il est important de préciser que seuls les usages personnels sont concernés par cette nouvelle facturation. Les professionnels sont exclus.